



Nous vivons une année marquée par d'importants rendez-vous électoraux qui nous ont permis de nous exprimer individuellement, de faire connaître notre choix de société.

Editorial

A Bondues, 87 % des votants se sont rendus aux urnes lors des élections présidentielles !

Nous pouvons être fiers de cette participation massive à Bondues, comme dans tout le pays. Elle donne évidemment du sens à la démocratie. Elle engage aussi les acteurs politiques, leur conférant de grandes responsabilités.

A l'échelle d'une petite ville comme la nôtre, les élections ont une vertu plus inattendue : elles sont un moment de rencontre entre amis, en famille, entre voisins, aux portes des bureaux de vote...

Elles nous donnent enfin l'occasion, et c'est une grande satisfaction, de montrer que nous savons nous respecter et faire preuve de tolérance, quelles que soient nos opinions, quels que soient les résultats.

Au terme de cette période intense, la vie de votre commune se poursuit, riche d'initiatives de toutes natures.

Je vous invite à prendre le temps de lire ce REGARD et vous percevrez le cœur battant de Bondues derrière toutes les actions publiques, privées ou associatives que nous voulons vous faire partager. Je vous souhaite donc une bonne lecture, et, bien sûr, en ce début d'été, de bonnes vacances qui vous permettent de vous reposer et de vous ressourcer.


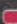








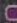
Patrick DELEBARRE, Maire



Leçon de vie à l'école



SOMMAIRE

-  Dossier Ecole p. 2 à 4
-  Jeunesse et Sport p. 5
-  Espace culturel p. 6 à 7
-  Vie associative p. 8 à 9
-  Rétro photos p. 10
-  Les foulées bonduaises p. 11
-  Urbanisme - Logement ... p. 12 à 13
-  Brèves votre ville p. 14 à 15
-  Vie économique p. 16 à 18
-  L'été à Bondues p. 19
-  Agenda - Infos municipales ... p. 20



Leçon de v



1705 enfants fréquentent les écoles maternelles et primaires à Bondues ! Ce chiffre à lui seul montre à quel point il est important de s'y intéresser, et de rappeler ce qu'elles apportent aux enfants pour que chacun d'eux y grandisse, s'y épanouisse... s'y trouve bien, tout simplement.

Si chaque école a son projet éducatif, ses caractéristiques et ses spécificités, elles ont toutes la même mission générale : la réussite scolaire de tous les élèves et leur épanouissement à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement, en respectant le rythme individuel des enfants.

Chaque école élabore un projet qui va l'aider à réaliser cette mission ; ainsi, pour 2006/2009, trois axes sont privilégiés : la maîtrise de la langue, l'ouverture culturelle, l'apprentissage du « vivre ensemble ».

■ L'ÉCOLE : LIEU D'APPRENTISSAGE

Les programmes élaborés par le ministère de l'Éducation Nationale visent à garantir à chaque enfant l'acquisition d'un socle de connaissances et de compétences en sept piliers :

- La maîtrise de la langue française
- La pratique d'une langue vivante étrangère
- Les principaux éléments de mathématiques et de culture scientifique et technologique
- La maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication
- La culture humaniste (repères historiques, géographiques, artistiques et littéraires)
- Les compétences sociales et civiques (vivre ensemble, citoyenneté)
- L'autonomie et l'initiative

Ce socle commun s'acquiert progressivement de l'école maternelle à la fin de la scolarité obligatoire.



L'école doit non seulement développer les facilités repérées chez chaque enfant, mais aussi l'aider à remédier à ses difficultés.

Les activités d'expression comme le théâtre, la musique, le chant, les arts plastiques, le sport... sont par ailleurs des supports intéressants pour libérer l'esprit créatif, savoir s'exprimer en public, développer son imaginaire, donner son avis pour aider l'enfant à se construire, et à se sentir « bien dans sa peau ».

■ L'ÉCOLE : LIEU DE VIE, LIEU DE SOCIALISATION

L'école est un lieu privilégié pour aider l'enfant à « bien vivre ensemble » : respect de l'autre, enfants et adultes, écoute, travail en groupe, citoyenneté... Ces valeurs peuvent être travaillées à chaque moment de la vie de l'école : en classe, en récréation, durant l'accueil périscolaire,...

Le repas du midi, une parenthèse éducative

Le repas du midi est un moment d'éducation : apprendre à bien manger et à bien se tenir, développer la curiosité et le goût, être attentif aux copains, respecter les personnes de service, etc. La charte du restaurant scolaire élaborée avec les directeurs, les parents d'élèves et la municipalité permet au personnel de services et aux bénévoles de tenir ce rôle d'éducateur.



Le temps du repas doit rester avant tout un moment de détente, de plaisir et de rencontre.

■ L'ÉCOLE : LIEU DE RENCONTRES

À l'école, l'enfant va à la découverte d'un nouveau monde, peuplé d'adultes (directeur, enseignants, ATSEM) et d'enfants, différents de lui par l'âge, le milieu et l'éducation. Il va aussi à la rencontre d'autres classes et écoles. Ces expériences riches lui ouvrent l'esprit et éveillent sa curiosité. Multiplier ces occasions est une excellente façon de développer les valeurs telles que la tolérance, le respect et l'ouverture d'esprit.

Qu'est-ce qu'un ATSEM ?

C'est un Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles. Son rôle est d'assister l'enseignant des classes maternelles pour l'accueil, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants. Il a aussi un rôle de préparation et de remise en état des locaux et du matériel servant directement aux enfants. Il participe à la communauté éducative.

Les agents sont nommés par le maire, après avis du directeur d'école. Rémunérés par la collectivité, ils sont placés sous l'autorité du directeur pendant le temps scolaire ; hors temps scolaire (temps du midi), ils sont sous l'autorité du maire.

De formation « CAP Petite Enfance », ils participent à la vie de la classe et sont membres de l'équipe pédagogique.



ie à l'école

■ L'ÉCOLE : LIEU D'OUVERTURE ET DE DÉCOUVERTE

Les visites dans d'autres régions ou l'organisation de classes d'environnement sont des moments privilégiés pour découvrir, s'étonner, comprendre et se rencontrer.

Les échanges internationaux, notamment avec nos villes jumelées en Angleterre et en Allemagne, se développent petit à petit. Ainsi, courriers, visites, accueil à l'école et en famille, sont toujours d'une grande richesse.

■ L'ÉCOLE : LIEU DE TOUS LES PARTENARIATS

L'école vit, grouille, déborde d'idées, de projets, grâce à son équipe éducative composée des directeurs, enseignants, assistants des écoles maternelles, intervenants en musique, en sport...

Ces projets ne peuvent vivre qu'avec l'aide de nombreux partenaires :

• **Les associations de parents d'élèves** : trait d'union entre les enseignants et l'ensemble des parents, elles instaurent une relation de confiance et participent activement à la vie de l'établissement.

Les associations de parents d'élèves

Chaque école met en place une association de parents d'élèves pour favoriser le bon fonctionnement et l'efficacité de l'institution scolaire.

Les parents d'élèves sont également appelés à participer officiellement à la gestion de l'école au sein du Conseil d'école.

Des élections ont lieu, chaque début d'année scolaire, pour désigner les parents qui siègeront au Conseil d'école.

Ecoles Van Der Meersch : AIPE

Présidente : **Valérie Robin**

• Site : aipe.bondues.net

Ecole des Obeaux : « CAP OBEAUX »

Président : **Fabien Compère**

• Mail : compere@wanadoo.fr

Ecoles Sainte Marie - Saint-Joseph : APEL

Président : **Marc-André Tiberghien**

• Site : ecolesmsjbondues.com

Ecoles Croix Blanche : APEL

Présidente : **Myriam Duriez**

Vice-présidente : **Catherine Armbrust**

• Site : lacroixblanche.free.fr

• **La municipalité** : le financement de l'école nécessite des contacts réguliers entre la municipalité et les écoles. Pour les écoles publiques, la commune finance et gère les investissements et les dépenses de fonctionnement. Pour les écoles privées, la commune verse une participation financière par enfant bonduois équivalente aux frais de fonctionnement des écoles publiques. La commune assure la restauration scolaire avec ses moyens propres, la moitié du coût de ce service environ étant pris en charge par le budget municipal. Elle crée et entretient les bâtiments scolaires, avec le souci de maintenir des locaux adaptés au bien-être des enfants.

Madame Anne-Catherine Derville est la conseillère déléguée aux écoles, périscolaire et enfance



Elle vient également en soutien aux projets spécifiques, notamment les classes d'environnement, les échanges internationaux, l'apprentissage de l'anglais dès le CE1, les sorties scolaires, l'initiation musicale, l'apprentissage de la natation, ...

La municipalité apporte aussi son aide logistique pour des manifestations et des projets communs (actions de prévention, rencontres sportives, etc.) Portés par la commune, ils se concrétisent grâce au travail solidaire des directeurs, des enseignants et des parents d'élèves.

• **Le CJB (Club des Jeunes de Bondues)** : association organisant l'accueil périscolaire, il collabore étroitement avec la municipalité et les écoles. Des relations régulières sont nécessaires avec les enseignants pour assurer la continuité du service éducatif. L'aide aux devoirs y est pratiquée, si l'enfant le souhaite. Le CJB a basé son projet éducatif sur la politique en faveur de la jeunesse élaborée par l'équipe municipale, permettant ainsi une cohérence entre tous les acteurs.

• **Le FJEP (Foyer des Jeunes et d'Éducation Populaire)** : partenaire des écoles publiques, il les soutient financièrement et apporte une aide matérielle lors de fêtes d'écoles notamment. Cette année, par exemple, l'association a équipé la cour maternelle des Obeaux en jeux extérieurs.

• **Bondues Jumelage** : cette association active et compétente aide au développement des échanges européens permettant des jumelages fructueux et conviviaux.

• **L'école de musique municipale** : elle met à disposition une intervenante musique dans toutes les écoles, en soutien aux projets spécifiques portés par l'enseignant.

• **Les clubs sportifs** : ils sont des partenaires indispensables tout au long de l'année pour épauler l'école dans sa mission de développement physique des enfants.





Dossier école

Directeurs, enseignants, parents :
quel rôle pour chacun ?



Marie-Édith De Ruyter,
directrice de l'école maternelle
Maxence Van Der Meersch

" Un directeur est un coordonnateur. Il y a plusieurs volets dans cette fonction : c'est un animateur d'équipe qui impulse les projets ; il est aussi le lien entre l'école et les différents partenaires (parents, inspection, mairie, associations ...) et enfin le relais entre l'équipe et les parents. En maternelle, l'école a pour rôle principal, la socialisation : souvent, elle est le premier lieu de collectivité pour l'enfant. Il va apprendre à s'ouvrir aux autres, à connaître la différence. Viennent ensuite les apprentissages, qui préparent l'enfant à l'école élémentaire.

Bien sûr, les parents ont une place importante, l'école ne fait pas tout. Il est donc indispensable de travailler ensemble et favoriser l'échange afin d'instaurer un climat de confiance mutuelle. "



Nathalie Hebbinckuys,
enseignante à
l'école Saint-Joseph

" Pour moi, l'école doit suivre les directives de l'Éducation nationale, tout en répondant aux attentes des familles. L'école doit aussi préparer les enfants à être citoyens, ouvrir leur regard sur tout ce qui les entoure, leur faire découvrir d'autres milieux et rencontrer d'autres enfants. Les parents ont toute leur place dans l'école, sachant que la pédagogie reste de la compétence des enseignants. Rien n'étant jamais acquis, il faut rester dynamique et motivé quotidiennement. "



Valérie Robin, présidente de
l'Association des
Parents d'Élèves des écoles
Maxence Van Der Meersch

" L'école doit apporter à nos enfants les acquis fondamentaux de connaissances et de compétences. Mais l'apprentissage de la citoyenneté est tout aussi important : le contact social, l'ouverture aux autres, la découverte de cultures différentes... L'école doit venir en complément de l'éducation des parents pour partager des valeurs communes. La volonté générale est de renforcer l'implication des parents dans l'école. Les enfants sont toujours heureux et fiers de voir leurs parents s'impliquer et les enseignants acceptent plus volontiers leur aide par exemple, lors des ateliers informatiques. Toutefois, le parent doit rester à sa juste place et être le partenaire des enseignants et de la municipalité. Ils forment un trinôme efficace et uni autour de l'enfant. "

Propos recueillis par
Anne-Catherine DERVILLE



Les effectifs scolaires

2006-2007	Van Der Meersch		Obeaux.		SteMarie/St Joseph		Croix Blanche		TOTAL		
	mat.	prim.	mat.	prim.	mat.	prim.	mat.	prim.	mat.	prim.	Cumul
Nb de classes	7	11	4	4	6	11	8	15	25	41	66
Effectifs	195	281	94	97	140	244	232	422	661	1044	1705

La restauration scolaire

Environ 620 repas sont servis chaque jour dans les 2 restaurants scolaires, préparés par 12 agents. Les enfants sont encadrés par 30 agents aidés de 8 bénévoles.

Effectifs de l'accueil périscolaire

Chaque jour, ce sont environ 200 enfants qui fréquentent les structures d'accueil périscolaire du CJB (à Van Der Meersch et aux Obeaux), encadrés par 18 animateurs. Horaires : de 7 h 30 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 17 h 30

Le coût de l'école

Investissement : 740 405 €
(prévisionnel 2007) soit 9,5 % du budget des investissements courants de la commune

Fonctionnement : 786 932 €
(prévisionnel 2007) soit 10 % du budget de fonctionnement de la commune

Participation communale au service d'accueil périscolaire (CJB Accueil) (prévisionnel 2007) 120 600 €

Participation communale au service de restauration scolaire 266 294 €
(compte d'exploitation 2006)

Le coût total de cette prestation (coût du repas + encadrement des enfants + préparation et entretien) étant de 543 459 €, la commune prend en charge 49 % du coût de ce service.

Total consacré aux enfants à l'école 1 173 826 €,
soit 16% du budget de fonctionnement de la commune (net des recettes)

Coopération scolaire intercommunale

Dans le cadre d'un accord intercommunal en matière de coopération scolaire, la scolarisation d'un enfant dans une école maternelle ou élémentaire publiques des communes de **Bondues, Bousbecque, Comines, Croix, Halluin, Hem, Leers, Linselles, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mouvaux, Neuville-en-Ferrain** peut être accordée, après étude par la commune de domicile, dans les cas suivants :

- Pas de place dans les écoles publiques de la commune de domicile
- Travail des parents ; absence de modes de garde ou de cantine dans la commune de résidence
- Orientation vers une classe spécialisée ou raisons médicales
- Certains cas de garde (nourrice agréée ou grands-parents)
- Déménagement en cours de scolarité
- Inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement de la même commune.

La ville de résidence verse alors 184 euros par enfant et par an à la commune qui accueille l'enfant dans l'un de ses établissements.